

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le quinze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, ARNAUD Sylvie, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, BUISSON Bernadette, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie José, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, FLORENTIN Elisabeth, GANDOIS Philippe GRANET Thierry, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, REVELON Angeline, ROY Didier, SOULIMAN COURIVAUD Aude, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉES :

CHABAUD Mireille, conseillère municipale, excusée représentée par Claude Balestrat, conseiller municipal
GUILLOUMY Roger, conseiller municipal, excusé représenté par Angeline Revelon, conseillère municipale
JEBAI Hassan, conseiller municipal, excusé représenté par Hervé Beaudet, Adjoint au Maire
NEBOUT LACOURARIE Martine, adjointe au Maire, excusée représentée par Laurence Chazelas, conseillère municipale
PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère municipale, excusée représentée par Bernard Beaubreuil, adjoint au Maire
RATIER Joël, adjoint au Maire, excusé représenté par Pierre Allard, Maire

L'assemblée désigne ensuite Claudine Coutet, adjointe au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	11,25
Taxe foncière (bâti)	25,94
Taxe foncière (non bâti)	77,40

- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire de la Commune
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire du service des eaux
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire du service assainissement
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire des lotissements communaux
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire des ateliers relais
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire du camping
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire de la régie des Pompes funèbres
- DÉCIDE de créer un budget assujetti à TVA pour la production et la vente d'énergie photovoltaïque dénommé "Énergie photovoltaïque"

- APPLIQUE les instructions budgétaires et le plan comptable M4
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de vente auprès d'Electricité de France
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création
- ÉMET un avis favorable au budget supplémentaire Énergie photovoltaïque
- SOLLICITE la modification des statuts de la communauté de communes Vienne-Glane, comme suit :
 - CREATION
 - Compétence Affaires sociales et solidarité
 - Gestion et entretien d'une épicerie solidaire intercommunale
 - Compétence Urbanisme
 - Aide technique pour les instructions du droit des sols aux communes membres de la communauté de communes Vienne-Glane par voie de convention :
 - lister tous les documents (CU B, PC, DP travaux, DP lotissements, permis d'aménager, permis de démolir) que vous souhaitez transférer au service intercommunal d'urbanisme
 - MODIFICATION
 - Compétence Culture
 - Intervention musicale en milieu scolaire et durant les temps d'activités périscolaires.
- APPROUVE l'adhésion de la Ville de Saint-Junien au groupement de commandes constitué en vue de la fourniture de GNR et FOD, de lubrifiants, et de carburants par cartes accréditives sur le territoire communautaire et national
 - AUTORISE Le Maire à effectuer toutes les démarches et notamment signer la convention ainsi que tous les avenants y afférant
 - AUTORISE Le Maire à signer le marché pour les besoins de la Ville de Saint-Junien, ainsi que tous les avenants et décisions de reconduction y afférant
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 1 456,10 € TTC au budget de la Commune
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 691,21 € TTC au budget de l'Eau
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 785,33 € TTC au budget de l'Assainissement
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 262,45 € TTC au budget de la Commune
- EMET un avis favorable à la création de la Commission communale d'accessibilité de la ville de Saint-Junien
- EMET un avis favorable au choix 1, participation au remplacement de 243 chaudières murales gaz cité Bellevue de Glane, afférent à la Convention d'Utilité Sociale de Saint-Junien Habitat
- EMET un avis favorable à l'indemnisation suivante :
 - ✓ Mme Carina BARONE, tableau intitulé "Musique de filles" pour un montant de 850 €
 - ✓ Mme Maria-Amalia BARTOLINI, peinture fixée sous verre pour un montant de 650 €
 - ✓ Mme Francine THIBault, sculpture "Petit buste" pour un montant de 350 €

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de location des locaux de l'ancienne Auberge de jeunesse

Forfait 1 à 10 personnes (10 lits)

250 € TTC la semaine HT : 208,33 € TVA : 41,67 €

100 € TTC le weekend HT : 83,33 € TVA : 16,67 €

Forfait 1 à 20 personnes (20 lits)

350 € TTC la semaine HT : 291,67 € TVA : 58,33 €

150 € TTC le weekend HT : 125,00 € TVA : 25,00 €

Forfait 1 à 30 personnes (30 lits)

400 € TTC la semaine HT : 333,33 € TVA : 66,67 €

200 € TTC le weekend HT : 166,67 € TVA : 33,33 €

- ADOPTE les tarifs afférents à des locations de salle d'une demi-journée, ainsi qu'il suit :

	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end	
		ETE 14/05-15/10	HIVER 16/10-14/04	ETE 15/04-15/10	HIVER 16/10-14/04
Salle Amédée Burbaud	80 P	70 €	87 €	106 €	131 €
		Demi-journée			
		36 €	44 €		
Salle de la Bretagne	100 P	112 €	129 €	168 €	193 €
Salle des fêtes du Mas	100 P	112 €	129 €	168 €	193 €
Salle des fêtes de Glane	100 P	90 €	101 €	135 €	167 €
Salle halle du Chatelard	30 P	70 €	87 €	106 €	131 €
		Demi-journée			
		36 €	44 €		
Salle des fêtes	250 P	264 €	307 €	396 €	460 €
Halle aux grains	250 P	264 €	307 €	396 €	460 €
Salles polyvalentes du Centre Administratif ou bureaux	80 P	96 €	104 €	Forfait permanence Demi-journée (5 maximums) 212 €	
		Demi-journée			
		49 €	53 €		
Salle municipale des Seilles		319 €		479 €	

Les autres conditions restent identiques à celles figurant sur le recueil des tarifs 2015

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.